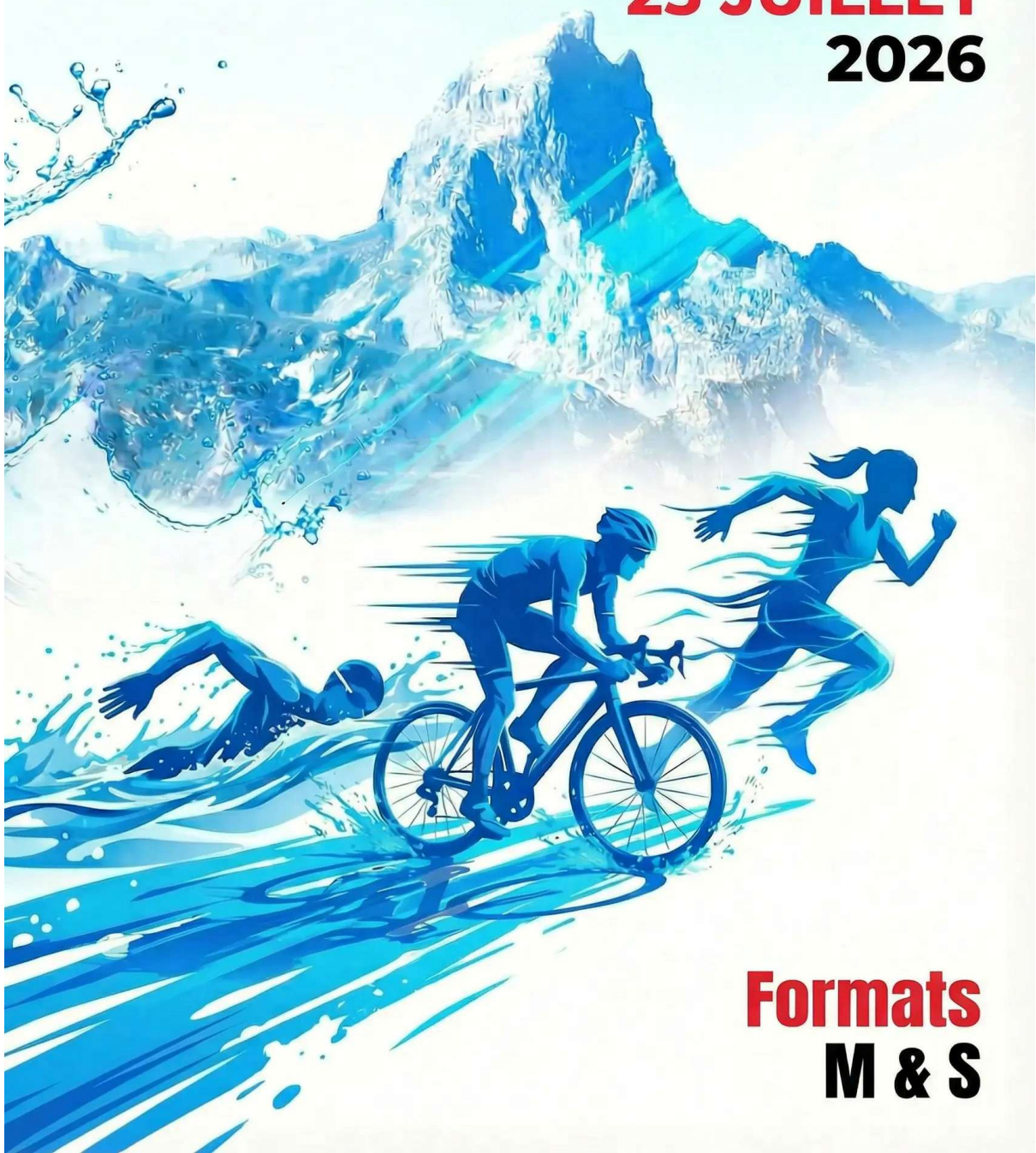


rtouste

Triathlon

25 JUILLET
2026



Formats
M & S



Règlement Officiel – Artouste Triathlon 2026

Organisateur : Régie d'Artouste

Date : Samedi 25 juillet 2026

Évènement : Artouste Triathlon

Lieu : Artouste – Vallée d'Ossau – Fabrèges

Table des matières

Règlement Officiel – Artouste Triathlon 2026	2
1. Introduction	3
2. Épreuves	3
2.1. Triathlon M (Format Olympique Montagne)	3
2.2. Triathlon S (Format Sprint Montagne).....	3
2.3. Condition de participation et nombre de dossards	3
3. Inscriptions	4
4. Respect du règlement, de l'éthique et de l'environnement	4
5. Assurance	5
6. Dossards et identification	6
7. Équipement	7
8. Sécurité	7
9. Déroulement & Transitions	8
10. Barrières horaires	8
11. Ravitaillements	9
12. Abandons	9
13. Annulation & transfert de dossard	10
14. Pénalités	10
15. Classements et récompenses	11
16. Droit à l'image	12
17. Modifications	12

1. Introduction

Artouste Triathlon est un triathlon de montagne chronométré, composé de deux formats : **Triathlon M** et **Triathlon S**, chacun proposé en **individuel** et en **relais**.

Les épreuves se déroulent conformément au règlement sportif de la **FFTRI** ([RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2026](#)) et au présent règlement.

Les épreuves se dérouleront à allure libre, en un temps limité, couplé à des barrières horaires strictes. L'Artouste Triathlon se déroule dans un environnement naturel protégé qui doit être respecté.

Toute inscription implique l'acceptation totale de ces règles.

2. Épreuves

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle retenue pour les épreuves d'Artouste Triathlon. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance n'est autorisée sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur la course.

2.1. Triathlon M (Format Olympique Montagne)

- **Natation** : 1500 m
- **Vélo** : 40 km (parcours montagne, routes fermées, drafting autorisé) ; D+ 1547m
- **Course à pied** : 10 km (profil vallonné)

2.2. Triathlon S (Format Sprint Montagne)

- **Natation** : 750 m
- **Vélo** : 20 km (parcours montagne, routes fermées, drafting autorisé) ; D+ 790m
- **Course à pied** : 5 km (profil vallonné)

2.3. Condition de participation et nombre de dossards

Artouste Triathlon est ouvert à toute personne licenciée ou non, dont l'âge minimum est 18 ans au 24 juillet 2026. Un **très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables** à la réussite d'une telle aventure individuelle.

- **Individuel :**
 - 250 dossards par format (250 pour le M, 250 pour le S)
 - **Relais :**
 - 50 équipes par format
 - Équipes de **2 ou 3 athlètes**
-

3. Inscriptions

- Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne : www.artoustetriathlon.fr
 - Aucune inscription sur place.
 - Pour les non-licenciés FFTRI, une **Licence Expérience** sera exigée, au moment de l'inscription en ligne.
 - Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. Inscriptions closes au plus tard le 12 juillet 2026 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).
 - Un questionnaire santé FFTRI devra être rempli conformément à la réglementation en vigueur.
 - **Formulaire Info Santé** : Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale, rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures. Au moment de l'inscription vous devez remplir en ligne le questionnaire info santé si vous n'êtes pas licenciés.
 - Clôture des inscriptions le 12 juillet 2026
 - Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité ou du QR Code que vous aurez reçu par mail.
-

4. Respect du règlement, de l'éthique et de l'environnement

Tout concurrent se doit :

- De connaître, comprendre et suivre la réglementation
- De participer à l'épreuve en toute sportivité
- D'être responsable de sa propre sécurité et de celle des autres athlètes
- De suivre les indications des officiels
- De suivre les consignes de course

- Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les routes balisés par l'organisation sans couper. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur.
- D'informer les officiels en cas d'abandon
- De respecter les temps d'installation dans les structures (parc à vélos...) et de briefing mis en place par l'organisation
- De respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue de la gestion des déchets par l'organisation. Chaque coureur doit disposer d'un contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets durant toute sa course (en dehors des zones de ravitaillement). Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié.
- De traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- De se conformer aux règles relatives à la lutte contre le dopage.

En cas de non-respect de ces règles de bonne conduite, le corps arbitral se réserve le droit de déclasser ou de disqualifier un participant en application des règles de la Fédération Française de Triathlon.

- En dehors du jour de l'épreuve, il n'est pas autorisé de nager dans le lac de Fabrèges.

5. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui. Les concurrents sont : - Soit "licenciés compétition" à la F.F.TRI. : ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances - Soit non "licenciés compétition": ils doivent souscrire un « PASS COMPETITION » qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile personnelle. Il leur est vivement conseillé de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou leur fédération, pour les garanties accidents corporels et assistances. « L'organisation tient à préciser que vous courez l'épreuve en toute connaissance de cause de votre état de santé et qu'elle ne saurait

être tenue responsable de vos blessures et dommages encourus pendant la course liée à votre état de santé ».

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur **responsabilité civile**, celle de leurs préposés et de tous les participants à Artouste Triathlon. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. (Art. L331-9 et suivants du code du Sport, Art. A331-24 et A. 331-25 du code du sport).
 - L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure dans les monuments publics, privés et les parties techniques du parcours. Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une **assurance individuelle accident**, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.
 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, même s'il en a la garde.
 - Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.
-

6. Dossards et identification

Pour les formats Triathlon S et M (individuel et relais), l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce/bracelet à positionner autour de la cheville
- 1 dossard pour la course à pied et le cyclisme. Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ». Idem pour les relais.

Le port du dossard est obligatoire, **visible devant en course à pied, visible dans le dos à vélo.**

- 1 bonnet de bain
- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels.

Frais en cas de non-restitution : 50 €

La perte ou l'absence de restitution de la puce/bracelet entraînera automatiquement la facturation de **50 €** au participant ou à l'équipe.

7. Équipement

- L'utilisation de lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est formellement interdite par l'organisation.
 - Les caméras mobiles types Gopro, Hirec,... sont interdites.
 - **Combinaison néoprène** selon norme FFTRI (régie à 1h du départ selon la température de l'eau) : obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C ; interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C. Si la température de l'eau prise 1h15 avant le début de la compétition par le corps arbitral est inférieure ou égale à 12°, la Natation sera remplacée par une partie Course à Pied.
 - Tous les **types de vélos** sont autorisés (à l'exception des vélos à assistance électrique et des vélos couchés) sur les épreuves, à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo est vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélos. Les vélos types Chrono et Contre la Montre, tous les types de prolongateurs (courts et longs) et les roues lenticulaires sont interdits, seules les roues à rayon sont autorisées.
 - **Casque vélo** homologué obligatoire, jugulaire attachée.
 - La **tenue de course à pied** doit être conforme : pas de torse-nu ; si port d'une trifonction, les bretelles doivent être sur les épaules, et elle doit être refermée jusqu'en haut sur les 200 derniers mètres.
-

8. Sécurité

- Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.
- Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.
- Les parcours vélo se déroulent sur routes **fermées** : le respect du code de la route reste obligatoire. Le cycliste s'engage à respecter le code de la route, à ne pas couper les virages et à rouler seulement sur la moitié droite de la chaussée. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.
- Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

9. Déroulement & Transitions

- L'entrée et la sortie des zones de transition se font sous contrôle des arbitres.
 - Les relais se font **dans la zone dédiée**, en transmettant la puce au relayeur suivant.
-

10. Barrières horaires

Est considéré comme « finisher » le coureur ou l'équipe réalisant la totalité du parcours dans le temps maximal imparti.

La barrière horaire est la suivante :

- Distance M :

Natation + T1 :

→ Temps limite : 1h après le départ

Les athlètes doivent avoir terminé la natation et quitté la transition T1 dans ce délai.

Vélo + T2 :

→ Temps limite : 3h15 de course cumulée

Cela correspond à une vitesse moyenne d'environ 17 km/h sur la partie vélo. Les athlètes doivent avoir terminé le vélo et quitté la transition T2 dans ce délai.

- Distance S :

Natation + T1 :

→ Temps limite : 30 minutes après le départ

Les athlètes doivent avoir terminé la natation et quitté la transition T1 dans ce délai.

Vélo + T2 :

→ Temps limite : 2 heures de course cumulée

Cela correspond à une vitesse moyenne d'environ 15 km/h sur la partie vélo. Les athlètes doivent avoir terminé le vélo et quitté la transition T2 dans ce délai.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ». En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec la préfecture concernée.

11. Ravitaillements

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le carnet de route identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

Des points de ravitaillement seront notamment présents :

- Sur le parcours course à pied
 - À l'arrivée
-

12. Abandons

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard. Un coureur ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard).

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes :

- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

- En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-files, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le coureur ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).
-

13. Annulation & transfert de dossard

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que l'arbitre principal (AP).

Demande de transfert de dossard :

Le transfert de dossard est autorisé jusqu'au 18 juillet 2026, passé ce délai aucun transfert ne sera autorisé. Le site du Chronométreur prévoit les dispositions de transfert du dossard, pour qu'il soit sécurisé pour le triathlète qui transmet son dossard et pour celui qui lui reprend. La procédure est à suivre, l'organisation ne sera pas tenue responsable en cas de désaccord entre les parties lors du transfert de dossard. Cette disposition est proposée pour apporter de la souplesse aux triathlètes qui ne pourraient plus réaliser l'épreuve, tel que souhaité initialement. Cette disposition ne doit en aucun cas venir pénaliser l'organisation de l'évènement et causer une surcharge de travail en amont de l'épreuve.

14. Pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant

et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné : demande de remise en conformité par carton jaune ; disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, sont en droit d'appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

15. Classements et récompenses

Triathlon M

- Femme scratch : 1ère > 2e > 3e
- Homme scratch : 1er > 2e > 3e
- 1ère Junior, 1ère Senior, 1ère Master
- 1er Junior, 1er Senior, 1er Master
- 1er relais Femme, 1er relais Homme, 1er relais Mixte

Triathlon S

- Femme scratch : 1ère > 2e > 3e
- Homme scratch : 1er > 2e > 3e
- 1ère Junior, 1ère Senior, 1ère Master
- 1er Junior, 1er Senior, 1er Master
- 1er relais Femme, 1er relais Homme, 1er relais Mixte

Les remises des récompenses se feront en même temps pour les 2 épreuves, à l'issue de l'épreuve S, en fin d'après-midi.

Des récompenses sont aussi prévues pour les participants, par tirage au sort des numéros de dossard et seront remises après les récompenses des vainqueurs.

Présence obligatoire à la remise des prix

16. Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des enregistrements sonores et visuels les concernant durant la manifestation, et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

17. Antidopage

Le participant reconnaît expressément le caractère impératif de la réglementation antidopage de la Fédération Française de Triathlon et de l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage (AFLD).
